

navires célèbres qui y font escale. Elles ont réussi à faire figurer sur leurs timbres une magnifique gravure de notre reine. Je conseille donc au ministère, lorsqu'il songera à faire une nouvelle émission de timbres, de penser aux fleurs provinciales dont j'ai parlé et, en même temps, d'y insérer une belle gravure de la reine. Pour montrer au ministre ce à quoi je songe, je vais lui envoyer quelques échantillons que j'ai ici. J'espère qu'il s'y intéressera.

M. Small: J'aimerais, tout d'abord, répéter ce que j'ai dit la semaine dernière à propos des crédits des Transports: que les chiffres que nous examinons en ce moment sont maintenant vieux de plus d'un an. Ils ne nous présentent pas une idée exacte de la façon dont le ministère fonctionne cette année. L'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce a fait d'analyse de ces chiffres et je ne veux rien ajouter à cet égard, sauf faire observer que les recettes accusent cette année une augmentation de 21 millions. Il a dit que si l'on rétablissait la double distribution postale, elle rétablirait probablement l'équilibre.

J'aimerais répéter ce que j'ai dit il y a deux ans: j'aime bien mieux la méthode adoptée par le ministre des Postes qui en avait fait son passe-temps, sir William Mulock. Il assurait toujours le service et améliorait le rendement. A mesure que le surplus augmentait, il le remettait aux gens qui acquittaient le coût du service. Dans ce cas en particulier, le ministère fait exactement le contraire. Il s'attend à un déficit et il oblige les gens à le combler. A mon avis la technique qu'employait sir William Mulock était la bonne, surtout lorsqu'en suivant la recommandation du rapport Woods-Gordon on constate que les résultats sont meilleurs. C'est seulement la première année que nous pouvons dire que le ministère a eu l'avantage du rapport Woods-Gordon. Nous devons probablement attendre jusqu'à l'an prochain pour avoir une bonne idée de la façon dont les choses fonctionnent. Je n'en dirai pas davantage sur la question maintenant.

La question qu'a soulevée l'honorable député de Kootenay-Ouest est troublante. En ce qui concerne le timbre-poste, j'ai cru qu'on visait à la satire. Sauf erreur, il y a deux ans, j'ai parlé des nouvelles émissions de timbres; il y avait une outarde particulièrement bien réussie. Je ne critique pas le travail artistique des timbres, car c'est très difficile d'obtenir de bons résultats sur un très petit timbre. Il ne faut pas oublier que le travail initial doit être de dix à vingt fois la grandeur du timbre et qu'il est parfois difficile de le réduire avec perfec-

tion. Je n'ai pas trouvé cela drôle, car j'ai pensé qu'il s'agissait d'une satire. Quand on a relevé le tarif postal j'ai cru que le ministère se servait de l'outarde aux œufs d'or, mais on se payait la tête du public. Le ministère obtenait l'argent du public mais ne lui donnait rien en retour.

L'an dernier on a adopté un autre animal comme sujet d'un timbre. J'ai dit qu'à mon avis, plutôt que d'employer un morse, on aurait dû choisir un poisson, un beau poisson glissant et mince, un cyprin-sucet, car cela aurait donné une bonne idée de la façon dont on traite les Canadiens. Je dois dire qu'il y a eu un grand nombre de poissons, car on a relevé les taux au lieu de les abaisser et l'excédent a fait un saut.

Cette année, le ministère a pris bonne note de mes paroles, car il a décidé de donner une leçon de symbolisme à la population. Au lieu de choisir un poisson, il a adopté une chèvre. On ne s'est guère préoccupé de savoir si le travail artistique était bon ou non. Quoi qu'il en soit, on a choisi cet animal et c'est sans doute la population du Canada qu'elle symbolise, parce que c'est elle qui doit acquitter les taux plus élevés que le ministère ne devrait pas exiger.

Plus tôt, cette année, l'honorable député de Peterborough évoquait la question qui concerne cette ville. On s'y inquiétait, en effet, de cet argus, ou de cette tribune d'observation, comme on l'appelle au ministère des Postes. Une autre pensée ironique m'est venue. Le ministre de la Justice a parlé de certains délits dont on avait fait mention; il a énuméré certains délits commis par des personnes qui commençaient vraiment à être embêtantes, qui passaient leur temps à entrer ou à sortir de prison, qu'on appelait des récidivistes ou criminels endurcis. Il appelait "curieux indiscrets" ceux qu'on retrouvait sans cesse autour des écoles ou dans des endroits publics.

Un bureau de poste, c'est sans doute aussi un endroit public. Tout maître de poste, dans n'importe quelle ville, est à l'heure actuelle parfaitement libre de recourir à cet œil-qui-voit-tout, à cette tribune d'observation, à ce "curieux indiscret" ainsi que je propose qu'on l'appelle car c'est bien de cela qu'il va s'agir. Voilà un problème qui se pose au ministre de la Justice, comme il se pose au maître de poste qui a recours à cet œil-qui-voit-tout, à ce "curieux indiscret", à cette tribune d'observation comme il l'appelle. S'agit-il, en fait, d'un délit?

Somme toute, ce monsieur va être un curieux indiscret, il va s'exposer à des poursuites. Sait-on jamais, un jour le ministre des postes pourra se trouver mêlé à une affaire de ce genre, en ce sens que c'est de lui que sera venue l'autorisation. Il se rendra coupable